

Réforme des rythmes scolaires

Lettre ouverte aux enseignants sous contrat

Vous serez peut-être gréviste le mardi 12 février pour manifester vos craintes quant à la mise en œuvre de la réforme ou votre déception au regard de ce que vous en attendiez.

Nous le comprenons et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé, auprès du ministère de l'Éducation nationale, un préavis de grève.

Pour autant, la Fep-CFDT n'appelle pas à la grève. Pourquoi ? En aurait-elle peur ? Ce serait mal la connaître que de le penser. Ne veut-elle pas heurter un gouvernement de gauche ? Bien sûr que non, l'action menée contre son attaque en règle de notre régime additionnel de retraite en atteste. Alors, pourquoi ?

Si, cette grève avait pour unique objectif de revendiquer haut et fort une bonne application de la réforme en faveur des élèves et des enseignants, la Fep-CFDT aurait sans doute été dans la rue, le 12 février.

Mais au lieu de cela, certaines organisations syndicales, celles qui d'ailleurs ont initié le mouvement, appellent à la grève pour combattre le projet de programmation et d'orientation sur l'École et pour demander le retrait de la réforme sur les rythmes scolaires. Or, la Fep-CFDT est favorable à la rénovation de l'École et à la modification des rythmes scolaires. Certes, la réforme engagée est bien trop modeste. Mais la faire reculer serait nous condamner à ne plus pouvoir évoquer ce sujet durant de longues années.

D'autres organisations appellent à la grève pour remettre « les compteurs à zéro » oubliant sans doute le travail de réflexion mené depuis juin dernier et les résultats que certaines organisations syndicales ont réussi à obtenir au bénéfice de l'ensemble des acteurs du système éducatif : réduction du face à face pédagogique, plus grande reconnaissance des autres tâches, contenu des APC, principe d'une revalorisation...

La grève dans ces conditions ? Oui mais pour qui ? Oui mais pourquoi ? Et pour quoi obtenir ? Et dans tout cela, que pèse la voix des enseignants sous contrat et surtout sera-t-elle entendue ?

Nous, Fep-CFDT, voulons une bonne application de la réforme des rythmes scolaires.

Et une bonne application de la réforme, c'est :

- ▶ Mettre en place une organisation scolaire en concertation avec les personnels.
- ▶ De prendre le temps de la penser et la concevoir.
- ▶ D'alléger significativement la journée des élèves, c'est bien l'objectif affiché de la réforme.
- ▶ Ne pas accroître davantage, et au contraire réduire la charge de travail des enseignants.
- ▶ Obtenir des activités périscolaires de qualité.
- ▶ Conduire les municipalités à reconnaître les établissements privés sous contrat au même titre que les établissements publics.

Parallèlement à cela, nous devons obtenir la garantie :

- ▶ D'une revalorisation salariale.
- ▶ De la révision rapide des programmes en vue de leur allègement.

Nous pouvons gagner cela si nous agissons conjointement, et en premier lieu dans nos établissements.

Nous avons, pour notre part, adressé au ministre de l'Éducation nationale une lettre ouverte pour exprimer ces attentes.

**Mardi 12 février, nous vous proposerons de les exprimer
à l'adresse des représentants de l'Administration
et de l'enseignement privé par une motion que nous vous demanderons de valider**